

Minister of Health



Ministre de la Santé

Ottawa, Canada K1A 0K9

M. Bill Casey, député
Président
Comité permanent de la santé
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur Casey,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de répondre, au nom du gouvernement du Canada, au rapport du Comité permanent de la santé, intitulé « Rapport sur les effets de santé publique liés à la facilité de trouver et de visionner en ligne du contenu violent et sexuellement explicite avilissant sur les enfants, les femmes et les hommes ».

Le gouvernement félicite les membres du Comité d'avoir entrepris cette étude et remercie les témoins d'avoir partagé leur expertise et les résultats de leurs recherches grâce à leur témoignage présenté au Comité, sans oublier les personnes et les organismes qui ont présenté des exposés écrits décrivant leurs points de vue et leur expérience en lien avec ce sujet.

La réponse du gouvernement démontre comment l'éventail des activités gouvernementales s'harmonise avec les recommandations du Comité. Elle souligne aussi l'importance des recherches financées par le gouvernement fédéral pour guider les politiques et les programmes.

Je vous prie d'agréer, monsieur, mes meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ginette Petitpas Taylor'.

L'honorable Ginette Petitpas Taylor, C. P., députée

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada accueille favorablement le rapport du Comité permanent de la santé, et souscrit à l'esprit ainsi qu'à l'intention des recommandations qu'il comporte. Il s'agit d'un rapport d'actualité qui met en lumière la complexité accrue des inquiétudes et des risques liés à la généralisation des contenus sexuellement explicites sur Internet. Les jeunes sont exposés à ce genre de contenu en ligne avec facilité et, bien souvent, de manière involontaire. Le gouvernement du Canada entreprend toute une série d'activités visant à offrir des connaissances, des ressources et du soutien aux familles et aux enfants.

Recommandation 1 : Mettre à jour les Lignes directrices nationales pour l'éducation en matière de santé sexuelle de 2008

Compte tenu du large éventail de sites Web qui permettent de trouver facilement des contenus sexuellement explicites, et de la nécessité de fournir de l'information fiable en matière de santé sexuelle aux Canadiens, le gouvernement accepte la recommandation du Comité consistant à mettre à jour les Lignes directrices nationales pour l'éducation en matière de santé sexuelle de 2008 (les Lignes directrices). À l'heure actuelle, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) appuie la mise à jour des Lignes directrices par l'intermédiaire d'un financement offert au Conseil d'information et d'éducation sexuelles du Canada (SIECCAN). Les Lignes directrices mises à jour devraient être publiées et diffusées en 2018. Le Consortium conjoint pancanadien pour les écoles en santé, un partenariat de 25 ministères de la Santé et de l'Éducation de l'ensemble du Canada que l'ASPC soutient financièrement, a accepté de participer à cette mise à jour à titre consultatif.

Ces Lignes directrices fourniront un cadre de référence détaillé servant de base à l'élaboration d'un programme d'éducation en santé sexuelle efficace, diversifié et inclusif, et ont pour but d'appuyer les efforts des professionnels œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la promotion en matière de santé sexuelle. Elles guideront les planificateurs de programmes d'études, les éducateurs à l'intérieur et à l'extérieur des écoles, les décideurs politiques et les professionnels de la santé. Les Lignes directrices mises à jour viseront aussi à établir des orientations claires pour aider les groupes locaux, régionaux et nationaux ainsi que les organismes gouvernementaux concernés par l'éducation et la santé à élaborer et à améliorer des politiques, programmes et plans d'études axés sur la santé sexuelle, le but étant de répondre aux besoins variés de la population canadienne.

La santé sexuelle est un aspect essentiel de la santé et du bien être qui a une incidence sur les individus tout au long de leur existence. Le contenu des Lignes directrices vise à améliorer les résultats positifs sur le plan de la santé sexuelle, à favoriser la résilience et une saine sexualité, et contribue à réduire l'influence des contenus négatifs en ligne.

Recommandation 2 : Élaborer une stratégie canadienne de promotion de la santé sexuelle

Le gouvernement du Canada est d'accord avec l'intention de cette recommandation. Cependant, au lieu d'élaborer une stratégie indépendante de promotion de la santé sexuelle, le gouvernement adopte des mesures immédiates et concrètes, conformément aux initiatives gouvernementales visant à offrir, à la population canadienne, les connaissances et les ressources nécessaires au maintien d'une bonne santé sexuelle et de la sécurité sur Internet par la mise en place de toute une gamme d'activités.

À titre d'exemple, la nouvelle version des Lignes directrices mettra en évidence une approche de promotion de la santé en intégrant l'éducation en matière de santé sexuelle à l'ère d'Internet, la violence fondée sur le sexe, le consentement et, à l'intention des jeunes, de l'information supplémentaire sur le spectre des expressions et des identités sexuelles qui englobent les lesbiennes, gais, bisexuels, transgenre, transsexuels, intersexués, allosexuels, personnes en questionnement et bispirituels (LGBTQ2+). La version actualisée des Lignes directrices se caractérisera en outre par une insistance accrue sur l'initiation aux médias et la prévention ainsi que le dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang.

En outre, Sécurité publique Canada (SP), par le truchement de sa Stratégie nationale pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet (la Stratégie nationale), produit toute une gamme de ressources de sensibilisation et d'éducation visant à aider les Canadiens et leur famille à rester en sécurité lorsqu'ils utilisent Internet, et favorise la création de diverses ressources de sensibilisation et d'éducation destinées au grand public. Afin d'accomplir ce travail, la Stratégie nationale apporte de l'aide au Centre canadien de protection de l'enfance pour mettre en œuvre Cyberaide.ca (www.protectchildren.ca/app/fr/index), un portail destiné à la dénonciation des cas d'exploitation sexuelle des enfants en ligne. L'une des ressources pédagogiques élaborées dans le cadre de la Stratégie nationale est Enfants avertis, un programme éducatif et interactif visant à renforcer la sécurité personnelle des enfants et à diminuer le risque de victimisation sexuelle en ligne et hors ligne. Ce programme est utilisé par les écoles de l'ensemble du Canada. Il a été adopté soit à l'échelle provinciale ou, dans d'autres cas, à l'échelle scolaire.

Avec l'aide des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le gouvernement du Canada appuie aussi les travaux de recherche qui éclairent les politiques et les programmes de santé publique dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive. À titre d'exemple, la chaire de recherche en santé publique appliquée dans le domaine de la santé sexuelle et reproductrice, financée par l'Institut de la santé publique et des populations des IRSC, a pour mandat de faire progresser les connaissances dans les domaines de l'équité en santé et de la planification familiale. Ces connaissances ont pour but de guider la mise au point d'interventions en santé

publique qui optimisent la planification familiale ainsi que les politiques et services en soins génésiques.

En outre, dans le budget 2017, le gouvernement du Canada a annoncé une enveloppe de 100,9 millions de dollars, échelonnée sur cinq ans à partir de l'exercice 2017-2018, pour mettre en place la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe (VFS). La Stratégie appuie les activités fédérales selon trois piliers d'action : la prévention; le soutien aux personnes survivantes, et l'intervention du système juridique et judiciaire. L'objectif est de diminuer toutes les formes de violence fondées sur le sexe dont sont victimes les femmes, les filles et les personnes de genre atypique. En application du pilier de la prévention, l'ASPC soutiendra la mise en œuvre et la mise à l'essai de moyens de prévenir la VFS, y compris la maltraitance des enfants et la violence dans les relations amoureuses des adolescents, par la promotion de relations saines.

Recommandation 3 : Appliquer une lentille d'analyse comparative entre les sexes plus

Le gouvernement du Canada souscrit à la recommandation du Comité consistant à appliquer une lentille d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) dans la mise à jour des Lignes directrices et dans les initiatives de promotion de la santé en général. Il importe de noter que, pour honorer l'engagement du gouvernement du Canada à utiliser l'ACS+, la ministre de la Condition féminine a pour mission, à titre d'objectif fondamental, de veiller à ce que les politiques, les lois et les règlements du gouvernement tiennent compte des répercussions différentes que les décisions peuvent avoir sur chacun des sexes. En plus d'une série de processus, d'outils et de ressources éprouvés, l'ASPC a la possibilité de consulter des études et des données ventilées par sexe, ce qui lui permet d'appuyer la mise en œuvre de l'ACS+ dans ses programmes et initiatives. Dans son rôle visant à renforcer les capacités d'ACS+ à l'échelle du gouvernement, Condition féminine Canada (CFC) continuera de soutenir d'autres ministères en leur fournissant les outils, les ressources et les conseils utiles à l'application de l'ACS+.

L'ACS+ a montré que l'accès à l'éducation et aux soins en matière de santé sexuelle est distinct pour les hommes et les femmes, et qu'il dépend aussi d'autres facteurs tels que l'orientation sexuelle et la culture. De plus, étant donné que des résultats négatifs sur le plan de la santé sexuelle peuvent avoir des répercussions différentes selon le sexe biologique, il est essentiel d'adopter des approches qui tiennent compte de ces différences. En appliquant une lentille d'ACS+ à ses activités de promotion de la santé sexuelle, l'ASPC pourra approfondir sa compréhension des déterminants de la santé se rapportant aux hommes, aux femmes et aux personnes allosexuelles. Dans un contexte de santé sexuelle, la mise en application d'une lentille d'ACS+ revient à promouvoir des recherches sensibles au sexe et au genre. Cela revient aussi à prendre en considération les moyens par lesquels d'autres déterminants (ethnicité, handicap et orientation sexuelle) interagissent avec le sexe et le genre, et comment ces

interactions contribuent à une exposition à d'autres facteurs de risque et aux résultats sur le plan de la santé. L'application d'une lentille d'ACS+ à la mise à jour des Lignes directrices aidera aussi à mettre en échec les stéréotypes et les attitudes néfastes à l'égard des femmes et des hommes, tout en contribuant à renforcer l'autonomie et le sentiment d'auto-efficacité en lien avec la santé sexuelle. Cela aidera les éducateurs et les prestataires de services à surmonter les obstacles à l'éducation en santé sexuelle et à tenir compte des besoins connexes et variés de toute la population canadienne. Le SIECCAN et ses partenaires ont des antécédents et un engagement ayant trait à la reconnaissance des différents besoins des femmes, des hommes et des personnes allosexuelles, et ont la réputation d'appliquer cette lentille dans leur travail.

Recommandation 4 : Protéger les enfants contre l'exposition à des contenus sexuellement explicites

En ce qui concerne la sous-recommandation 4.a., le gouvernement du Canada met en œuvre une série d'initiatives visant à mettre des renseignements et des pratiques exemplaires à la disposition des parents et les familles pour les aider à protéger les enfants contre l'exposition aux contenus sexuellement explicites en ligne.

Tout d'abord, la campagne Pensez cybersécurité (www.pensezcybersecurite.gc.ca), une initiative de sensibilisation publique mise en place dans le cadre de la Stratégie de cybersécurité dirigée par SP. En consultant les pages de Pensez cybersécurité, les parents, les familles et tous les Canadiens ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances concernant les menaces et d'apprendre comment renforcer leur sécurité lorsqu'ils se trouvent en ligne. Le site Web renferme des ressources destinées à favoriser le dialogue parents-enfants au sujet des comportements en ligne.

Dans le même ordre d'idées, les pages Web d'Arrêtons la violence familiale de l'ASPC (www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale.html) fournissent des liens vers des ressources qui favorisent des relations sécuritaires (qui englobent des organismes tels que le Centre de toxicomanie et de santé mentale, la Croix rouge et le Réseau pour la promotion des relations et l'élimination de la violence). On y trouve aussi des liens vers des ressources liées à une sexualité saine et à la sécurité en ligne. Ces pages Web sont hébergées par l'ASPC, pour le compte de l'Initiative de lutte contre la violence familiale, un forum consacré à la collaboration qui rassemble 15 ministères et organismes fédéraux ayant pour objectif de promouvoir une approche multisectorielle visant à prévenir la violence familiale et à intervenir à cet égard.

En outre, dans le cadre de la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe, un centre du savoir sera mis en place au sein de CFC. Ce centre des connaissances servira de plateforme pour coordonner les actions du gouvernement fédéral et de rendre des

comptes au public sur les résultats. Il permettra aussi de concevoir, d'analyser et de diffuser des données pratiques et des éléments d'information sur l'état de la violence fondée sur le sexe, y compris les diverses formes de violence présentes en ligne, et de présenter des pratiques fondées sur des données probantes en vue de la prévenir et d'y remédier.

En ce qui concerne la sous-recommandation 4.b. et le rôle important que doivent jouer les entreprises de technologie, les fabricants d'appareils électroniques ainsi que les concepteurs de logiciels et de fureteurs pour créer de meilleurs filtres et outils pour le contenu en ligne, le gouvernement du Canada collabore avec les fournisseurs grâce à une série d'initiatives visant à aider les parents à protéger leurs enfants lorsqu'ils se trouvent en ligne.

En premier lieu, à l'aide de sa Stratégie nationale, SP finance le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE) pour fournir aux parents et aux familles des ressources pédagogiques et des outils visant à renforcer la sécurité des enfants lorsqu'ils se trouvent en ligne, ces ressources et outils étant accessibles par l'intermédiaire du site Cyberaide.ca. SP soutient aussi le projet CleanFeed (www.cybertip.ca/appen/projects-cleanfeed), également géré par le CCPE. Cette initiative est un partenariat entre le CCPE et les principaux fournisseurs de services Internet (FSI) du Canada, permettant au CCPE de tenir à jour une liste d'adresses Internet étrangères en lien avec des images ou des vidéos d'abus sexuel d'enfants, et de diffuser cette liste de façon sécuritaire aux FSI participants. Ensuite, les FSI ajoutent les adresses Internet ainsi indentifiées à leurs filtres pour empêcher les consommateurs canadiens d'accéder à ses sites.

D'ailleurs, par l'intermédiaire d'un financement offert par SP en vertu de la Stratégie nationale, le CCPE a mis au point le Projet Arachnid (<https://www.cybertip.ca/app/fr/projects-arachnid>). Le Projet Arachnid est un système automatisé qui parcourt les liens Web déjà signalés à cybertip.ca en raison du contenu d'abus sexuel d'enfants qu'ils renferment. Lorsque de tels contenus sont repérés, un avis est envoyé au fournisseur de services d'hébergement pour lui demander de les éliminer immédiatement. Par conséquent, le projet permet de réduire la disponibilité de contenus d'abus sexuel d'enfants sur le Web. À titre d'exemple, plus de 5,1 millions de pages Web renfermant du contenu d'abus sexuel d'enfants a été détecté par Arachnid sur une période de six semaines en 2016.

Pour terminer, en 2011, le gouvernement a déposé des mesures législatives pour demander aux fournisseurs de services Internet de signaler les images et/ou vidéos suspectes d'exploitation sexuelle d'enfants (ou de pornographie juvénile) au CCPE. En vertu de ces mesures législatives, les fournisseurs de services Internet ont l'obligation de déclarer ces renseignements aux autorités de police locales si l'adresse Web en question se trouve dans leur

réseau. Cette déclaration obligatoire, qui va de pair avec les projets Cleanfeed et Arachnid, contribue à limiter l'accès aux images et aux vidéos d'exploitation d'enfants sur Internet.

Étant donné la nature évolutive du Web, le gouvernement du Canada continuera de passer en revue les nouveaux éléments d'information à ce sujet dans le cadre d'espaces de discussion fédéraux sur la prévention de la violence.

Le gouvernement remercie le Comité permanent de la santé pour le travail accompli à l'égard de cette question. La présente réponse démontre l'engagement constant du gouvernement en faveur de la santé sexuelle et de la sécurité des Canadiens, plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'enfants et de jeunes, ainsi que la volonté du gouvernement à contribuer à protéger les Canadiens des effets néfastes que peut causer une exposition aux contenus sexuellement explicites en ligne.

